



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

N° C19_05_2022_50 - Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission climat, air et énergie en contrat de projet - Direction générale adjointe de l'aménagement et directions techniques

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	7	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission climat, air et énergie en contrat de projet - Direction générale adjointe de l'aménagement et directions techniques

La communauté de communes Mellois en Poitou s'engage dans la réalisation de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, il est précisé que l'engagement dans la démarche de labellisation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) « Territoire Engagé Transition Écologique - volet climat-air-énergie » est adossé à l'élaboration du PCAET.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un emploi non permanent, à temps complet, à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, sur le fondement de l'article L. 332-24 et suivants du code général de la fonction publique.

Sous la responsabilité du Directeur général adjoint de l'aménagement et des directions techniques, le/la chargé(e) de mission PCAET aura pour mission :

Concernant le projet du PCAET :

- Le pilotage opérationnel du PCAET et la coordination des acteurs,
- La préparation des arbitrages,
- La conduite du marché public avec le bureau d'étude puis encadrement du prestataire,
- L'organisation de la concertation en lien avec le bureau d'étude,
- Le cadencement du projet dans le calendrier,
- Le contrôle des étapes réglementaires,

Concernant la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique » :

- Le pilotage opérationnel du volet climat-air-énergie et la coordination des acteurs
- La conduite du recrutement du conseiller labellisé,
- L'application technique et organisationnelle des préconisations du conseiller,
- L'élaboration du diagnostic,
- La renseignement des indicateurs sur la base de l'ADEME.

Le/la chargé(e) de mission PCAET veillera également à l'articulation constante de ces deux démarches.

Il est précisé que cette création de poste non permanent poursuit un objectif double :

- L'approbation du PCAET, dont l'objectif sera atteint dès lors que la collectivité aura obtenu la validation définitive de la Préfecture en la matière,
- L'obtention de la 1ère labellisation de la collectivité sur le volet climat-air-énergie.

L'évaluation de l'avancée de ces deux projets sera réalisée à la lumière du respect du calendrier prévisionnel du PCAET et de la progression du taux de renseignement des indicateurs dans la base mise à disposition par l'ADEME.

Il est donc proposé de créer ce poste non permanent, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2022, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-24 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), à pouvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET